

Comité syndical du 8 mars 2021

DL 2021_03/05

ADOPTION DU NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) 2021-2027

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **26 février 2021**, s'est réuni, salle des fêtes de Damazan, sous la présidence de M. Michel MASSET, Président, le **lundi 8 mars 2021 à 10h00**.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Lionel FALCOZ, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Guillaume MOLIERAC (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Michel VERGNÉ (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU (1).

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : Mmes ARMELLINI, BONNEAU, FOUNAUD-VEYSSET, PRELLON, MM. BARJOU, CAMANI, COUREAU, DE COLOMBEL, DERC, DUFOURG, KLEIBER, LORENZELLI, MASSET, ROSO, SEGALA, SOUBIRON, VERGNÉ (17)

Représentés : M. BILIRIT par M. DUFOURG, M. COLLADO par M. DERC, M. MOLIERAC par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. PICCOLI par M. SEGALA, (4).

Départ M. PIN/pouvoir de M. VERDELET

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Mme Audrey ARMELLINI

Nombre de délégués présents : 17

Représentés : 4

TOTAL : 21

Participants divers : Mme Pascale RIVIERE (Paierie Départementale)

DL 2021_03/05

ADOPTION DU NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) 2021-2027

Vu l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement modifié par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, article 194 (V), imposant l'élaboration des PLPDMA au 1er janvier 2012 au plus tard,

Vu le décret d'application n°2015-662 du 10 juin 2015 précisant le contenu et les modalités d'élaboration, d'adoption, de suivi et de révision des PLPDMA entré en vigueur le 14 septembre 2015, codifié aux articles R541-41-19 à 28 du code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération DL2017_09/03 du 29 septembre 2017 du Comité Syndical de ValOrizon, proposant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du département que ValOrizon élabore le PLPDMA,

Considérant que, suite à la proposition de ValOrizon d'assurer l'élaboration du PLPDMA, 9 des 10 adhérents au syndicat ainsi que l'Agglomération d'Agen ont décidé de déléguer l'élaboration du PLPDMA à ValOrizon,

Considérant la volonté des EPCI, de ValOrizon et de l'ADEME que le PLPDMA soit co-construit avec les acteurs du territoire afin de favoriser une meilleure appropriation du programme,

Vu la délibération DL2019_11/02 portant nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour les collectivités ayant délibérées en ce sens (10 EPCI) et constitution de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES),

Vu la décision DP2020_46 du 25 juin 2021 approuvant le nouveau calendrier d'élaboration du PLPDMA suite au retard pris à cause de la crise sanitaire,

Considérant qu'à la suite de la consultation publique lancée en janvier 2021, il convient de rédiger un document de synthèse des observations du public qui doit être mis en ligne sur le site internet de ValOrizon. Le président de la CCES décide d'apporter ou non des corrections au PLPDMA en indiquant les motifs de prise en compte ou non des observations. Compte-tenu de ces étapes et pour permettre la meilleure concertation possible, le calendrier d'adoption du programme a dû être décalé d'un mois (mars 2021 au lieu de février),

Considérant que le PLPDMA n'est plus soutenu financièrement par l'ADEME, mais que son adoption est indispensable à l'octroi de subvention, de même que le remplissage des matrices des coûts,

Considérant que ce document de planification repose sur plusieurs échelons coordonnés entre eux, il apparaît nécessaire que des moyens soient engagés à tous les niveaux afin de répondre aux enjeux de prévention et de gestion des déchets,

Considérant que la baisse de tonnage liée à la mise en place d'actions de prévention permet aux EPCI de faire des économies sur la collecte et le traitement des déchets, il leur appartient de tisser des partenariats et mobiliser les acteurs locaux pour mettre en œuvre et suivre les actions du programme,

Considérant que le rôle de ValOrizon est d'animer le réseau lot-et-garonnais pour maintenir une dynamique permettant d'atteindre les objectifs de réduction des déchets inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte et faire face à l'augmentation annoncée de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP),

Considérant que ValOrizon, en co-construction, avec les EPCI, suivra, évaluera et révisera si besoin le PLPDMA une fois par an,

Considérant que ValOrizon, en co-construction, avec les EPCI, communiquera sur le PLPDMA et valorisera les résultats à tous les niveaux,

Considérant les objectifs définis par la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) réunie le 27 février 2020 puis consultée du 08 décembre 2020 au 18 janvier 2021 et l'avis favorable qu'elle a émis concernant le projet de PLPDMA présenté,

Considérant que, pour atteindre cet objectif de réduction, la CCES s'est accordée sur un programme d'actions construit autour de 9 axes de travail:

- Axe 1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets
- Axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
- Axe 3 - Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
- Axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Axe 5 - Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Axe 6 - Augmenter la durée de vie des produits
- Axe 7 - Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
- Axe 8 - Réduire les déchets des entreprises
- Axe 9 - Réduire les déchets du BTP
- Axe 10 - Réduire les déchets fluviaux

Considérant que conformément à l'article R. 541-41-24 du décret, le projet de PLPDMA a été mis à la disposition du public du 25 janvier 2021 au 14 février 2021, dans les conditions prévues pour la participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement (article L 120-1 du code de l'environnement),

Considérant que les avis récoltés lors de la consultation de la CCES et de la consultation publique ont fait l'objet d'une synthèse mise en ligne sur le site de ValOrizon,

Considérant que suite à cette consultation, le projet de PLPDMA n'a pas reçu d'observations susceptibles de le modifier (cf. DP2021_11 suite à donner à la consultation publique organisée dans le cadre du processus d'adoption du PLPDMA).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical,

- Article 1 : **ADOpte** le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021-2027 tel que figurant dans l'annexe,
- Article 2 : **ENGAGE** les moyens humains nécessaires pour ce travail de co-construction du PLPDMA avec les EPCI au cours des 6 prochaines années,
- Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à cette délibération.

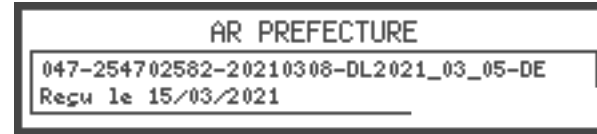
Résultats des votes

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 10 mars 2021

Le Président,
Michel MASSET

Publication / Affichage
Le 10 mars 2021



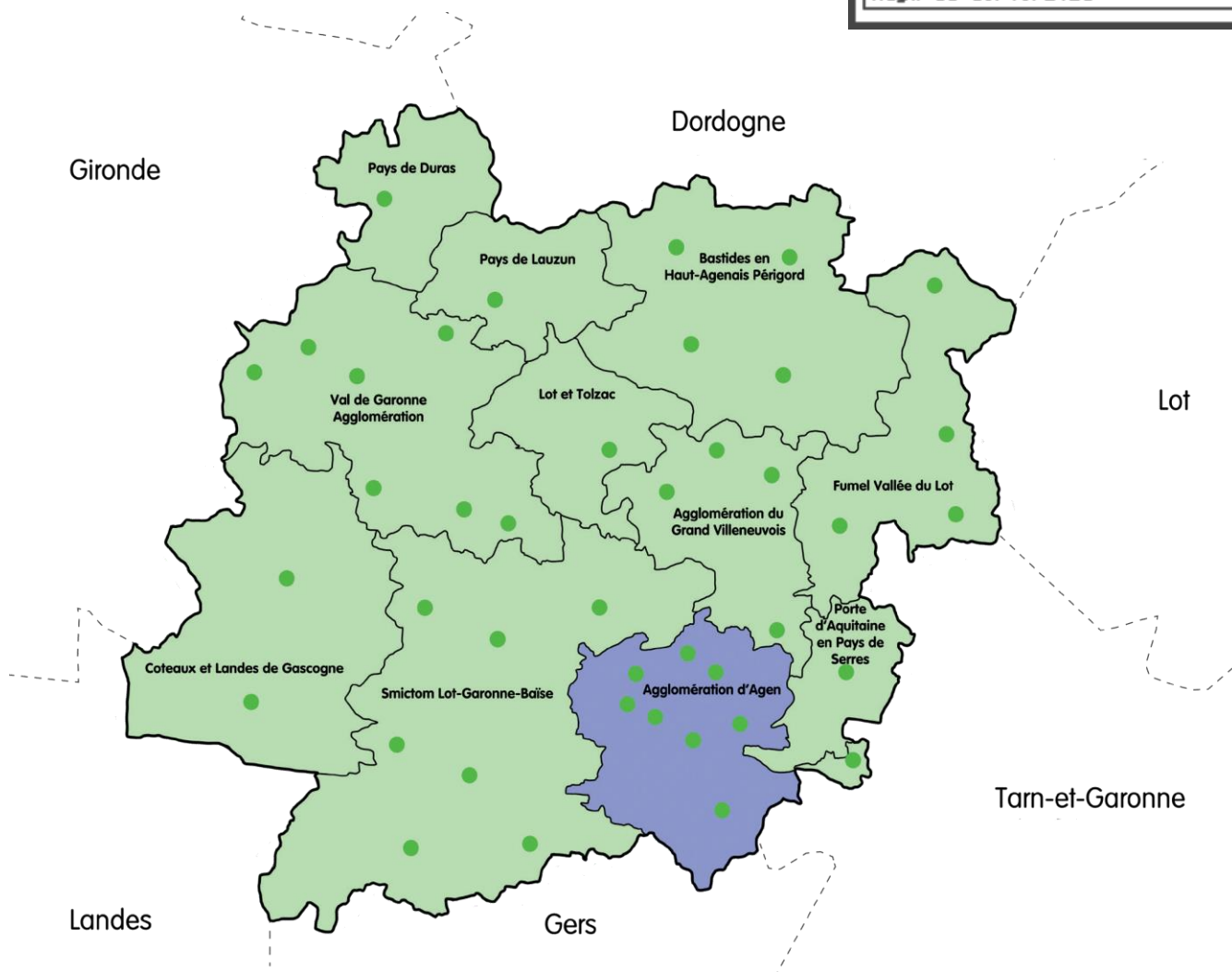
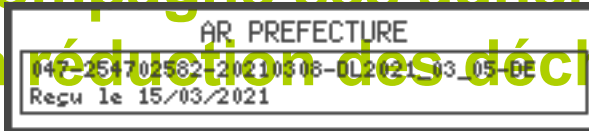
La prévention des déchets

Le meilleur déchet
est celui que l'on ne produit pas

VALORizon

moins de déchets, plus de ressources !

Depuis 2013, ValOrizon accompagne ses adhérents et l'Agglomération d'Agen à la réduction des déchets



ValOrizon: 10 adhérents à compétence collecte (Soit au total 243 000 habitants)

Convention de partenariat

ValOrizon / AA



Agglomération d'Agen (EPCI à compétence collecte et traitement)

340 000 habitants en Lot-et-Garonne

1 outil de pilotage de la gestion et prévention des déchets:

→ Le programme de prévention des déchets

2013 - 2017 : ValOrizon élabore et porte le 1^{er} Programme de prévention pour tout le département



Outil de pilotage

- > Au bénéfice des adhérents et de l'Agglomération d'Agen
- > Porté et financé par l'ADEME et ValOrizon

Sur la base du volontariat

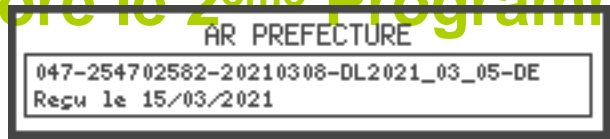
Exemples d'actions:

- Bennes Ecomobilier dans les déchèteries,
- Stop pub,
- Achat et financement des composteurs,
- Animations scolaires,
- Des études d'optimisation / de faisabilité (déchèteries, redevance spéciale, Tarification Incitative, biodéchets...)



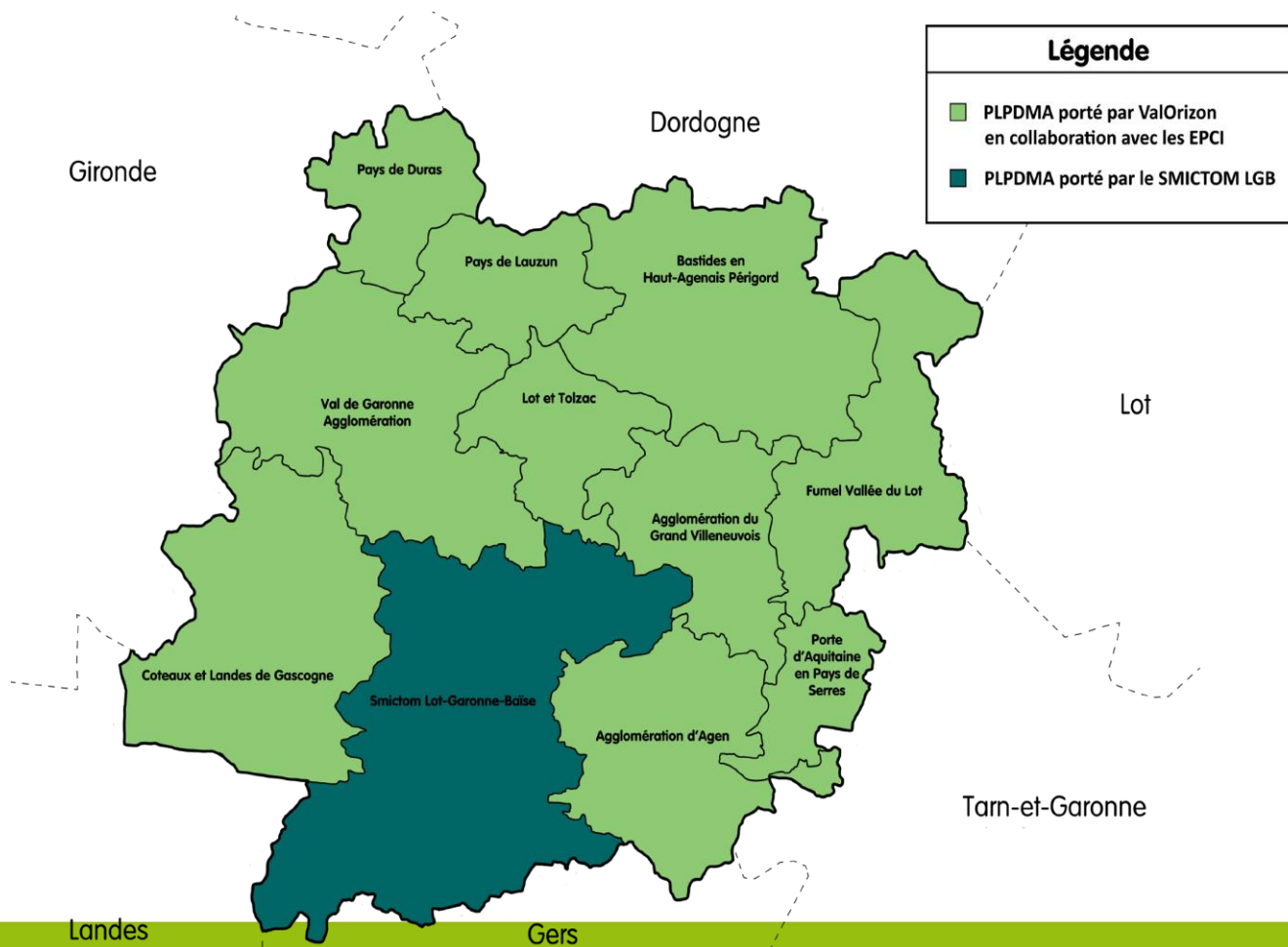
Organisation de la collecte au 01/01/2016
(Production : Département de Lot-et-Garonne - 2016 - Référentiel : © IGN)

2021 - 2027 : ValOrizon élabore le 2^{ème} Programme de prévention



- > Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015
- > Programme « permanent, modifiable et révisable »
- > Co-responsabilité EPCI/ValOrizon

Obligatoire
Réalisé et autofinancé par les EPCI de collecte



1€ investi dans des actions de réduction des déchets permet d'économiser 2 €

**MODALITE DE CO-CONSTRUCTION
PLPDMA 2021-2027**

EPCI

VALORIZON

AR PREFECTURE

047-254702582-20210308-DL2021_03_05-DE
Regu le 15/03/2021

**Elaboration et suivi du PLPDMA du
47**

CO-RESPONSABILITE

Participe et fournit les
éléments selon le
calendrier

CO-RESPONSABILITE

Coordonne, dynamise et gère la
procédure administrative en
respectant le cadre normatif

**Programme d'action permettant de
réduire les déchets d'ici 2027**

X
Déploie les actions sur son
territoire

X
Facilité la dynamique territoriale, les
retours d'expérience, les
groupements de commandes, ...

**La Commission Consultative
d'Elaboration et de Suivi (CCES)
remet ses avis et ses propositions
de décision à l'exécutif de ValOrizon**

X
participe

X
Préside et organise les rencontres

**Réseau 47 : binômes élu (e)s /
technicien(ne)s**

X
Participe, propose,
échange...

X
Anime, mobilise les territoires et
organise les rencontres

**Suivre, évaluer et réviser si besoin
le PLPDMA une fois par an jusqu'en
2027 minimum**

**+
Communiquer sur le PLPDMA et
valoriser les résultats**

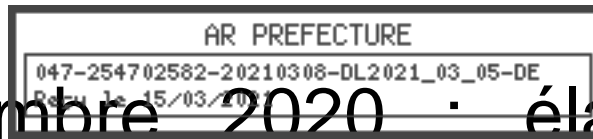
X
CO-RESPONSABILITE

Participe et fournit les
éléments

X
CO-RESPONSABILITE

Anime, mobilise et pilote

Calendrier d'élaboration



> Mars 2019 - Novembre 2020 : élaboration du nouveau programme de prévention (PLPDMA) 2021-2027 en co-construction avec les intercommunalités

(Réunion de la Commission Consultative (CCES) en présentiel le 27/02/2020 + consultation de la CCES sur le projet de PLPDMA du 8 décembre 2020 au 20 janvier 2021)

> Du 25 janvier au 15 février 2021 : consultation du public (presse, site internet, accueil, mairies, réseaux sociaux, ...)

VALOrizon
maire de déchets, plus de ressources !

Donner votre avis sur le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2021 - 2027 des collectivités du Lot-et-Garonne

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS !

Depuis 2013, le Syndicat départemental de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, ValOrizon, est engagé dans la réduction des déchets. En partenariat avec les intercommunalités lot-et-garonnaises, il a mené un programme de prévention jusqu'en 2017.

Labellisé « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » en 2015, le Lot-et-Garonne s'est engagé dans une démarche volontariste permettant d'atteindre les objectifs de réduction des déchets inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte et faire face à l'augmentation annoncée de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

Aujourd'hui engagé dans un Contrat d'Objectifs d'Économie Circulaire avec l'Ademe, le syndicat ValOrizon a lancé une démarche d'élaboration du PLPDMA en co-construction avec les collectivités à compétence « collecte des déchets » du Lot-et-Garonne.

Les collectivités adhérentes au syndicat ValOrizon et l'Agglomération d'Agen se sont engagées sur un programme d'actions permettant de réduire l'ensemble des déchets à l'horizon 2027. 1 € investi dans la prévention des déchets permet d'économiser 2 € sur les coûts de collecte et de traitement des déchets.

Durée de la consultation publique :
du 25 janvier 2021 au 14 février 2021.

Du 25 janvier au 14 février 2021

CONSULTATION PUBLIQUE

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA 2021-2027

des collectivités du Lot-et-Garonne

La réduction des déchets nous concerne tous, Donnez-nous votre avis!

VALOrizon
maire de déchets, plus de ressources !

AGGLOMÉRATION AGEN

Bastides en Haut-Agenais Périgord

FUMEL
maire de déchets, plus de ressources !

Document de synthèses des avis du public

(en annexe de la présentation)



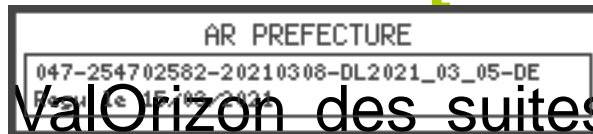
> 8 thèmes ont été discutés dans le champ de la prévention des déchets :

Consommation responsable / Réduction et écoconception des emballages pour les industriels / Tarification Incitative / Réduire les déchets des entreprises / Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages / Lutte contre le gaspillage alimentaire / Gestion des déchets verts / Sensibilisation à la gestion et prévention des déchets

> 6 thèmes ont été discutés hors champ de la prévention des déchets :

Remarques d'ordre général sur le document / Propreté et cadre de vie / Consigne pour le verre / Collecte et tri des déchets / La facture payée par les administrés / Tri et traitement

Calendrier d'élaboration [suite]



> Décision du président de ValOrizon des suites à donner aux observations de la consultation: **aucune contribution n'est de nature à modifier en profondeur le PLPDMA**

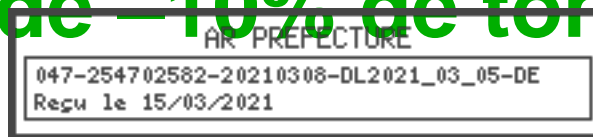
> Chaque année, le bilan annuel sera l'occasion de réviser le programme d'action. Les remarques recueillies lors de la consultation publique pourront notamment être intégrées.

Proposition :

> **Adoption du PLPDMA par ValOrizon lors de son Comité Syndical le 08/03/2021**

> **Adoption par les EPCI selon agenda de chacun (délibérations à transmettre à ValOrizon)**

Rappel des objectifs de **-10% de tonnage**

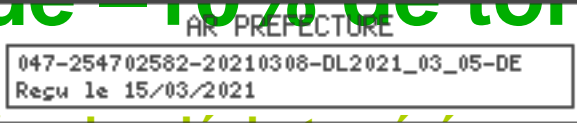


> Pour maîtriser l'augmentation des coûts de traitement (TGAP, fermeture de Nicole,...), les élus se sont engagés lors du vote des tarifs de traitement (€/tonnes enfouis) à baisser les tonnages gérés par ValOrizon de 10% par an jusqu'en 2025.

Evolution des tonnages gérés par ValOrizon entre 2017 et 2020 et objectif à atteindre fin 2021 (réduire de 6379 tonnes de déchets au total)

Poubelle ordinaire et tout venant	VGA	SMICTOM LGB	FUMEL VALLEE DU LOT	CC PAPS	CCLT	CCPL	3CLG	CCPD	CCBHAP	CAGV
écart 2017/2020	-5,36%	13,50%	-8,20%	-4,05%	-35,09%	-0,74%	3,62%	-0,43%	-43,20%	0,54%
Tonnage à éviter en 2021	1718	1407	757	93	131	209	324	151	0	1589

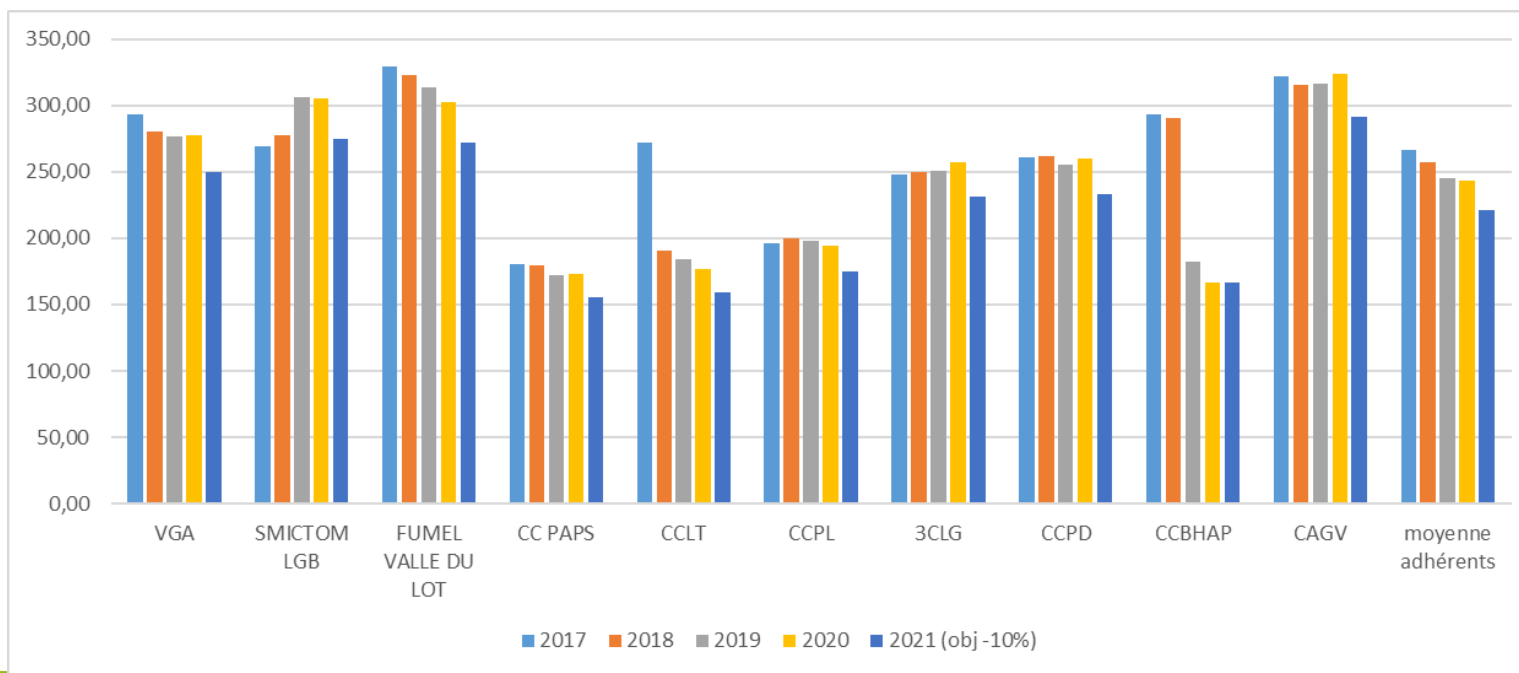
Rappel des objectifs de ~~-10%~~ de tonnage



Evolution des ratios en kg/hab/an des déchets gérés par ValOrizon

* Tonnages de la poubelle ordinaire et des Tout-Venants

ratio en kg/hab/an	VGA	SMICTOM LGB	FUMEL VALLE DU LOT	CC PAPS	CCLT	CCPL	3CLG	CCPD	CCBHAP	CAGV	moyenne adhérents
2017	292,84	269,16	329,55	180,51	272,02	196,12	247,75	260,60	292,91	321,63	266,31
2018	280,59	277,31	323,20	179,24	190,17	200,15	249,60	261,58	290,85	315,28	256,80
2019	276,87	305,70	313,77	171,95	184,25	197,61	250,61	255,35	182,25	316,46	245,48
2020	277,15	305,50	302,51	173,20	176,58	194,66	256,71	259,48	166,37	323,36	243,55
2021 (obj -10%)	249,44	274,95	272,26	155,88	158,92	175,19	231,04	233,53	166,37	291,03	220,86



Pour accompagner les adhérents, les services de ValOrizon apportent notamment de l'ingénierie avec les postes de chargées de mission

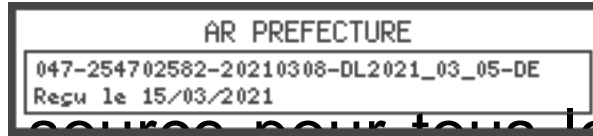


- > Emilie Alvarez → Biodéchets (déchets fermentescibles, déchets verts, collecte et valorisation des biodéchets...)
- > Eva Tauzin-Charmetant → Prévention/économie circulaire / pilotage PLPDMA / contrat d'objectif avec l'ADEME, lien avec CITEO, l'AREC...
- > Julie Farbos → Cluster économie circulaire, centre de tri 47, développement de l'écoparc
- > Marie Pantier → Ecologie Industrielle et Territoriale / cible des non ménages

**Le réseau des collectivités du 47
(binômes élu/technicien)**



Quelques chiffres :



> En généralisant le tri à la source pour tous les producteurs de biodéchets, il y a un potentiel de réduction de **10 000 tonnes** (soit -15% de la poubelle ordinaire) à l'échelle de ValOrizon.

Soit une **économie de 1 630 000 euros sur le traitement** (tarif estimé à 163 € HT/t en 2025) **+ une économie sur la collecte** (puisque 10 000 tonnes en moins à collecter

PLATEFORME COMPOSTAGE COLLECTIF

Composter aide à réduire ses déchets et à enrichir la terre pour nourrir plantes et légumes.

1. Je vide mon bîoseau de la cuisine dans le composteur
2. J'étaie avec la griffe et mélange avec la couche du dessous
3. Je recouvre de matières brunes (broyat, feuilles, brindilles...) puisées dans le bac de réserve

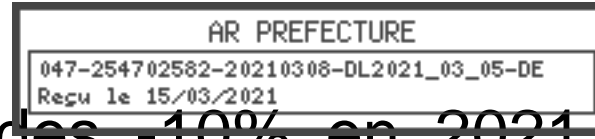
Astuces

- Avant le compost, il est important de bien laver les déchets.
- Avant le compost, il est important de bien laver les déchets.
- Si le compost est mouillé, ajoutez des matières sèches et aérées.

VALOrizon
moins de déchets, plus de ressources!



Quelques chiffres :



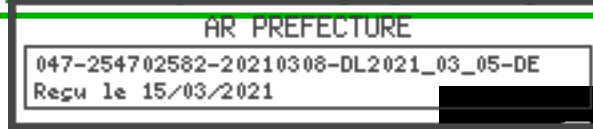
> Pour atteindre l'objectif des **-10% en 2021**, nous devons baisser de **6379 tonnes** (poubelles ordinaires et tout-venants)

> Les biodéchets (fermentescibles alimentaires) représentent **1/3 de la poubelle ordinaire** (soit une estimation **18 000 tonnes** pour les déchets gérés par ValOrizon).

> 25% de ses 18 000 tonnes proviennent des non ménages (grandes surfaces, restaurants, cantines scolaires...), soit presque **5 000 tonnes** provenant de la poubelle ordinaire à l'échelle de ValOrizon.

→ Les non ménages doivent trouver des solutions de collecte et de valorisation de leur biodéchets **HORS SERVICE PUBLIC**

Campagne de communication départementale



- > L'agence de communication a été choisie suite à une consultation.
- > Des propositions de visuels seront présentées et validées par les élus en Comité Syndical de ValOrizon.
- > **Objectifs:** communiquer en 3 temps (printemps / été / automne 2021).

Le premier temps est une accroche = prise de conscience pour les habitants du Lot-et-Garonne (budget prévisionnel 15 000€).

La proposition commerciale

L'Agence

LA COM EN CIRCUIT COURT

047-254702582-20210308-DL2021_03_05-DE
Regu le 15/03/2021

PANORAMA MÉDIA

Notre préconisation pour promouvoir la campagne présentera les canaux de diffusion suivants :

NOTORIÉTÉ :



Facebook Ads, ... des campagnes digitales affinitaires et géographiques pour avertir les consommateurs



Radio locale, pour renforcer la proximité du message



Presse, Magazine... cultivez la présence à l'esprit et faire part de votre actualité au sein de supports d'information



Affichage, pour avoir une présence sur le territoire

Exemple de visuel à décliner sur les territoires

L'Agence

LA COM EN CIRCUIT COURT

AR PREFECTURE

047-254702582-20210308-DL2021_03_05-DE
Regu le 15/03/2021

Accroche

Avant d'en arriver là...
Recyclons !

Paysage du Lot et Garonne

Éléments graphiques qui projettent une vue d'ensemble des conséquences à craindre en l'absence d'engagement de la part des habitants

Bénéfice consommateur

Logo
Site internet

VALorizon
moins de déchets, plus de ressources !
www.valorizon.fr

Ensemble gardons un Lot-et-Garonne plus propre.

L'Agence

Budget prévisionnel

L'Agence

AR PREFECTURE

047-254702582-20210308-DL2021_03_05
Regu le 15/03/2021

LA COM EN CIRCUIT COURT

DÉTAIL PRÉVISIONNEL DE LA PRESTATION	Prix HT
HONORAIRES CONCEPTION / CRÉATION D'UN VISUEL GRAPHIQUE/ DECLINAISONS	3 500 €
Direction de Création > Conception Rédaction > Gestion de projet (hors déclinaison format)	2 000 €
Création de trois déclinaisons de l'Axe 2	1000 €
Déclinaison des formats pour le Plan Média et pour les villes (R.S, Affichage, Formats presse...)	500 €
DISPOSITIFS MEDIAS	15 300 €
Campagne Presse Dépêche du Midi et Sud Ouest Lot-et-Garonne	2500€
Campagne Facebook Lot-et-Garonne	1500 €
Affichage Lot-et-Garonne	8500 €
Campagne Radio 47FM et Radio 4	2800€
BUDGET NET HT	18 800€

AD. PREFECTURE
047-254702582-20210308_02_21_03_05-DE
Reçu le 15/03/2021

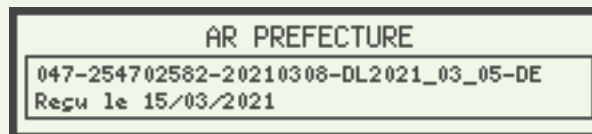







SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC DU PLPDMA 47

Consultation publique
du 25 janvier au 14 février 2021

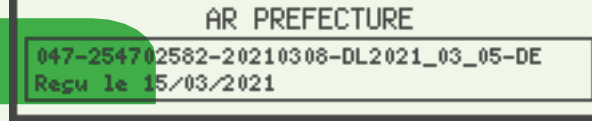
Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés



Sommaire

-  **1 - Éléments du contexte** **page 2**
-  **2 - Organisation de la consultation** **pages 3 à 5**
-  **3 - Synthèse des avis dans le champ de la prévention des déchets** **page 6 à 14**
-  **3 - Synthèse des avis hors champ de la prévention des déchets** **page 15 à 21**
-  **4 - Conclusions** **page 23**

1 – Éléments du contexte

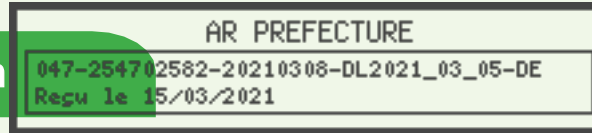


1.1 - Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas

La prévention vise à réduire les déchets

- ➔ Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) regroupe différentes actions coordonnées mises en œuvre par les intercommunalités et visant à atteindre des objectifs de réduction des déchets et de maîtrise des coûts liés à la collecte et au traitement des déchets dans un contexte d'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).
- ➔ Ce document vient de faire l'objet d'une consultation du public, en vertu de l'article R 541-41-24 du Code de l'Environnement, introduit par le décret n°2015-662 relatif aux PLPDMA. Les conditions de cette consultation du public ont été définies selon l'article L 120-1 du Code de l'Environnement.
- ➔ Le présent document retrace la synthèse de cette consultation.

2 – Organisation de la consultation



2.1 – Modalités de la consultation

➔ Le projet du PLPDMA a été soumis à la consultation du public selon les termes définis dans l'article L 120-1 du Code de l'Environnement :

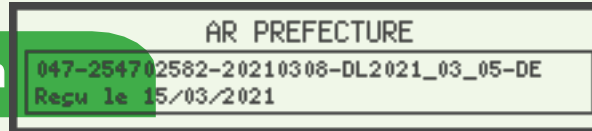
«La participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement est mise en œuvre en vue :

- D'améliorer la qualité de la décision publique et de contribuer à sa légitimité démocratique
- D'assurer la préservation d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures
- De sensibiliser et d'éduquer le public à la protection de l'environnement
- D'améliorer et de diversifier l'information environnementale.

La participation confère le droit pour le public :

- D'accéder aux informations pertinentes permettant sa participation effective
- De demander la mise en œuvre d'une procédure de participation
- De disposer de délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions
- D'être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision d'autorisation ou d'approbation».

2 – Organisation de la consultation



2.2 – Délai de mise en consultation du projet

L'article L 120-1 du Code de l'Environnement prévoit une durée minimale de mise à disposition du public de 21 jours.

Le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021-2027 a été mis à disposition du public du 25 janvier au 14 février 2021 (inclus).

Pendant cette période, le public a pu formuler ses observations :

- Par voie électronique à contact@valorizon.com avec en objet du mail « Consultation publique PLPDMA »
- Par voie postale à l'attention de service Prévention du syndicat ValOrizon ZAE de la Confluence, Chemin de Rieulet, 47160 DAMAZAN, en indiquant comme objet : « Consultation publique, PLPDMA ».
- Sur les registres d'expression disponibles à l'accueil de ValOrizon et des 10 intercommunalités partenaires. (Agglomération d'Agen, Val de Garonne Agglomération, Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, Fumel-Vallée du Lot, C.C Coteaux et Landes de Gascogne, C.C Porte d'Aquitaine en Pays de serres, C.C Bastides en Haut Agenais Périgord, C.C du pays de Lauzun, C.C Lot et Tolzac, C.C du Pays de Duras), pendant les heures d'ouverture au public.

Un avis de consultation a été publié sur la page d'accueil du site internet du syndicat ValOrizon (www.valorizon.com) et des 10 intercommunalités une semaine précédant la consultation et pendant toute la période de consultation.

2 – Organisation de la consultation

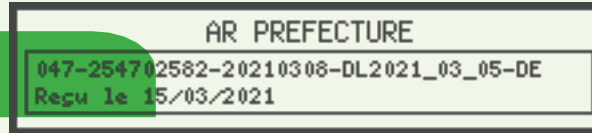


2.2 – Délai de mise en consultation du projet

D'autre part, une affiche a été diffusée aux communes membres des intercommunalités du Lot-et-Garonne.

L'information des habitants sur la démarche de consultation a également été réalisée via les réseaux sociaux et la presse (article paru le vendredi 22 février 2021 dans le journal Sud-Ouest) dans le but de toucher un maximum d'habitants du territoire.

3 – Synthèse des avis



3.1 – Bilan quantitatif

- 10 avis par mail + retranscription d'un échange sur le Facebook de la commune de Blanquefort-sur-Briolance (territoire de l'intercommunalité de Fumel-Vallée du Lot)
- 1 avis noté sur le registre de l'Agglomération d'Agen

3.2 – Bilan quantitatif

Thèmes discutés dans le champ de la prévention des déchets :

- Consommation responsable (6 avis)
- Réduction et écoconception des emballages pour les industriels (7 avis)
- La tarification incitative (2 avis)
- Réduire les déchets des entreprises (2 avis)
- Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages (1 avis)
- Lutte contre le gaspillage alimentaire (1 avis)
- Gestion des déchets verts (2 avis)
- Sensibilisation à la gestion et prévention des déchets (4 avis)

Thèmes discutés dans le champ de la prévention des déchets

AR PREFECTURE
Reçu le 15/03/2021

➤ Consommation responsable

Remarques / Observations / Contributions

3 avis :

Sensibiliser et inciter les consommateurs à la prévention des déchets dès l'acte d'achat (produits sans suremballage, distribution en vrac et apporter ses propres contenants, remplacer tous les tubes et flacons en plastique de la salle de bain par des produits solides, par exemple des savons shampoings, réutiliser les sacs, apprendre à réparer les produits défectueux...).

1 avis :

Promouvoir l'eau du robinet pour limiter la production de bouteilles plastiques. Filtrer l'eau du robinet au vu de l'usage massif de pesticides dans le 47.

1 avis :

Il est proposé de récompenser les bons gestes des consommateurs au lieu de taxer toujours plus les contribuables.

1 avis :

Il est proposé d'ajouter le projet de création d'une ressourcerie dans les fiches-actions de la Communauté de communes de Fumel Vallée du Lot.

Réponse :

Il est proposé dans le programme de diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable (actions 7.4).

Il est proposé dans le programme de soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation (actions 6.1), de soutenir le développement de la réparation et favoriser l'accès aux pièces détachées (actions 6.2) et de développer la collecte « préservante » des objets réutilisables (actions 6.3).

Thèmes discutés dans le champ de la prévention des déchets

AR PREFECTURE

Regu le 15/03/2021

➤ Réduction et écoconception des emballages par les industriels

Remarques / Observations / Contributions

6 avis :

Sensibiliser toute la chaîne d'approvisionnement des produits (entreprises, fournisseurs, metteurs sur le marché, expéditeurs) pour qu'ils limitent la production d'emballages car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

1 avis :

Il est proposé de travailler avec les grandes et moyennes surfaces pour qu'au moins 50% des produits soient vendus en vrac et que les autres produits soient conditionnés dans des emballages entièrement recyclables.

Réponse :

L'organisme CITEO (anciennement Eco- Emballages/ Ecofolio) travaille étroitement aux côtés des metteurs en marché en matière d'éco-conception, allègement des emballages, amélioration de la recyclabilité, nouveaux usages tels que le réemploi,...

Ces propositions d'actions pourront être intégrées à la réflexion lors de la révision du PLPDMA (au moment de l'élaboration du bilan annuel).

Thèmes discutés dans le champ de la prévention des déchets

AR PREFECTURE
15/03/2021
Regu le 15/03/2021

➤ La tarification incitative

Remarques

Observations/Contributions

1 avis :

La mise en place d'un nouveau système de facturation des déchets ménagers doit avoir un coût exorbitant. D'autant qu'il semble être encore plus contraignant pour l'habitant et favorisera probablement des nouveaux dépôts sauvages

1 avis s'inquiète de l'augmentation des dépenses liées à la mise en œuvre de la tarification incitative. Il est proposé que les territoires suivent le même calendrier de déploiement de cette taxe incitative pour éviter le tourisme des déchets d'une commune à l'autre.

Réponse :

Il est proposé dans le programme d'action du PLPDMA de mettre en place progressivement la tarification incitative (actions 3.1). La plupart des intercommunalités du Lot-et-Garonne se sont engagées pour que le déploiement de ce nouveau mode de facturation soit effectif d'ici 2024.

Globalement, les études nationales montrent que la mise en place d'une tarification incitative tend à faire baisser le coût de la gestion des déchets, mais cela dépend de la situation initiale de l'intercommunalité et c'est sans compter l'augmentation du coût de traitement des déchets (+ 40€/tonne entre 2020 et 2025 sur un coût d'enfouissement d'environ 100€/tonne).

Des actions de lutte contre les dépôts sauvages sont systématiquement déployées parallèlement à la mise en place de ce nouveau système de tarification (renforcement des contrôles et sanctions).

Thèmes discutés dans le champ de la prévention des déchets

AR PREFECTURE
Reçu le 15/03/2021

➤ Réduire les déchets des entreprises

Remarques Observations/Contributions

1 avis :

Les résultats attendus de l'action 8.1 «Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets, notamment via les coûts complets des déchets » ne portent pas sur l'efficacité des mesures envisagées mais seulement sur un bilan d'activité de la sensibilisation.

L'action 8.2 «Impulser et essayer les bonnes pratiques en entreprise» ressemble fortement à l'action précédente. Pourquoi faire deux sous- axes ?

Aucune action n'est déclarée par les collectivités pour réduire les déchets du BTP. Pourquoi ? Il conviendrait d'évaluer les tonnages liés à cette filière afin de construire un programme d'action.

1 avis :

Il est proposé que les déchets du bâtiment soient collectés et traités par la société Les Agrégats de la Lémance.

Réponse :

Un document de synthèse sera co-construit avec les intercommunalités du Lot-et-Garonne pour faciliter la compréhension du programme, sa communication au grand public et son pilotage. Celui-ci permettra l'élaboration d'un bilan annuel et la révision du programme si nécessaire. Ce document intégrera les remarques recueillies lors de la consultation publique.

Thèmes discutés dans le champ de la prévention des déchets



➤ Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages

Remarques

Observations/Contributions

1 avis :

Distribuer gratuitement les composteurs comme avant



Réponse :

Les composteurs ont été distribués gratuitement en 2014 lors de l'opération « Compostons » financée par ValOrizon dans le cadre des soutiens de l'ADEME.

Depuis, une participation est demandée aux habitants (entre 15€ et 30€ selon les intercommunalités). La distribution s'accompagne d'une formation de sensibilisation et d'un guide du compostage. Le choix d'une vente à prix aidé permet de s'assurer que la volonté du foyer de s'équiper d'un composteur soit réelle et de palier le risque que le matériel, s'il est remis gratuitement, ne serve à une autre destination que le compostage. Certaines intercommunalités font signer une charte d'engagement au nouveau foyer doté (notamment pour le suivi dans le temps de la pratique du compostage).

Thèmes discutés dans le champ de la prévention des déchets

AR PREFECTURE
Reçu le 15/03/2021

➤ Lutte contre le gaspillage alimentaire

Remarques

Observations/Contributions

1 avis :

Il est proposé de se nourrir des actions déjà réalisées sur le territoire du Lot-et-Garonne (du 47 dans nos assiettes, action départementale au sein des collèges et plus récemment des EHPAD) pour alimenter nos réflexions et futures actions.

Il est proposé de se rapprocher de l'association Au Fil des Séounes qui travaille à promouvoir l'esprit du Gourmet bag/doggy bag depuis des années.

Réponse :

En 2018 et 2019, des actions ont déjà été menées pour renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective (actions 4.2 du PLPDMA) en partenariat avec le réseau REGAL. Le référent du Conseil Départemental de l'action « du 47 dans nos assiettes » a systématiquement été invité/informé au groupe de travail sur le gaspillage alimentaire.

Un rapprochement a déjà eu lieu en 2019 avec l'association « Au fils des Séounes » et le comité de pilotage est lancé (collectivité du 47, ValOrizon, et l'association). Un projet expérimental à l'échelle départementale est en train de se construire (financement ADEME et DRAAF).

Il est proposé dans le programme d'action du PLPDMA de renforcer ces actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (actions 4.1 + actions 4.2)

Thèmes discutés dans le champ de la prévention des déchets



➤ Gestion des déchets verts

Remarques/Observations/Contributions

1 avis :

Pour les usagers qui ont un terrain très boisé et qui font un grand potager, il n'est pas possible de gérer et recycler tous ses déchets verts sur place. La gestion et la logistique d'un broyeur partagé paraît compliquée à mettre en place dans des villages où les habitations sont relativement éloignées les unes des autres.

1 avis :

Il est demandé des précisions concernant l'action « arrachage de haies », page 79 du PLPDMA. Au contraire, il est essentiel de replanter des haies pour éviter l'érosion, réduire la consommation d'eau, mais également préserver la faune présente dans ces haies.

Il est proposé d'organiser des réunions d'information sur la gestion des espaces verts pour apprendre à substituer les produits phytosanitaires par des techniques ou d'autres produits naturels.

Réponse :

Dans le cadre de l'action 3.3 : « Donner une visibilité aux soutiens financiers d'actions favorisant la prévention des déchets », il est proposé de financer « l'arrachage de haies ».

Il s'agit de remplacer uniquement et progressivement les haies fortement productrices de déchets verts (thuyas, sapinettes,...) par des haies composées d'espèces locales à croissance lente (peu productrices de déchets verts et adaptées au terroir).

L'action 5.1 « Promouvoir le jardinage au naturel », permettra de dynamiser les réunions déjà programmées par l'ARS 47 dans le cadre des plans locaux de santé. ValOrizon et le CNFPT abordent aussi ces questions dans les formations qui sont proposées aux agents territoriaux.

Thèmes discutés dans le champ de la prévention des déchets

AR PREFECTURE
Reçu le 15/03/2021

➤ Sensibilisation à la gestion et prévention des déchets

Remarques/Observations/Contributions

1 avis :

Relancer la communication de proximité en sensibilisant au porte à porte avec des ambassadeurs du tri comme c'était fait avant.

1 avis :

Organiser des visites groupées sur le centre de tri le plus proche. Renforcer l'information sur le tri en la rendant plus simple et plus claire. S'assurer que cette information est bien comprise et que tout le monde soit convaincu que les emballages sont bien tous recyclés.

1 avis :

Nécessité de créer des comités de pilotage avec des élus et des citoyens, d'organiser des réunions publiques pour sensibiliser la population à produire moins de déchets.

1 avis :

Il est proposé de conventionner avec les associations d'éducation à l'environnement pour leur déléguer la sensibilisation des publics (ateliers, animations de réunions publiques, de conférences, ...). Cela permet de soutenir les associations locales et d'éviter de faire augmenter les dépenses de personnel (via recrutement).

Réponse :

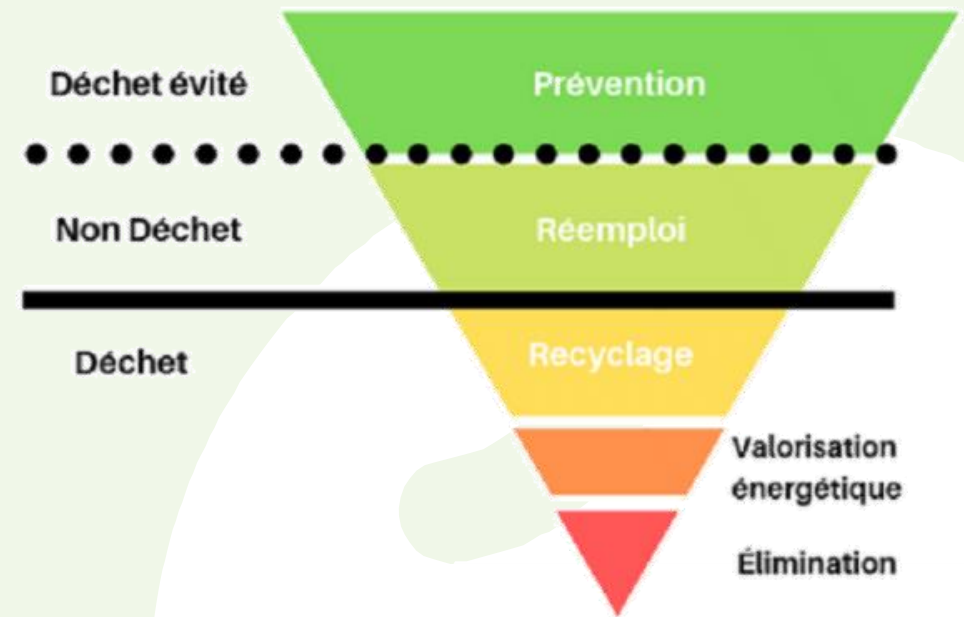
Le centre d'enfouissement de Monflanquin ouvre ses portes au grand public une fois par an. De même, les centres de tri peuvent accueillir des groupes. Il sera proposé de renforcer les visites pédagogiques dans le cadre du nouveau programme. Les établissements scolaires qui ont un projet en lien avec le développement durable peuvent bénéficier d'un accompagnement. ValOrizon a délégué ses visites de sites aux associations CPIE et Sépanlog.

AR PREFECTURE
047-254702582-20210308-DL2021_03_05-DE
Reçu le 15/03/2021

3 – Synthèse des avis

Thèmes discutés hors champ de la prévention des déchets :

- Remarques d'ordre général sur le document (3 avis)
- Propreté / cadre de vie (8 avis)
- Consigne pour le verre (1 avis)
- Collecte et tri des déchets (3 avis)
- La facture payée par les administrés (6 avis)
- Tri et traitement (4 avis)



Thèmes discutés hors champ de la prévention des déchets

AR PREFECTURE
N° 2021-032-DECISIONS-DE
Regu le 15/03/2021

➤ Remarques d'ordre général sur le document

Remarques/Observations / Contributions

2 avis sur la taille du document et sa complexité pour le grand public. Il est précisé que le programme est intéressant mais dense et compliqué à comprendre surtout pour le grand public.

1 avis :

Il est précisé que le programme d'action est extrêmement générique avec des ambitions très mesurées.
De la page 28 à 38 aucune des données n'est « sourcées ».

Réponse :

Un document de synthèse sera co-construit avec les intercommunalités du Lot-et-Garonne pour faciliter la compréhension du programme, sa communication au grand public et son pilotage. Celui-ci permettra l'élaboration d'un bilan annuel et la révision du programme si nécessaire. Ce document intégrera les remarques recueillies lors de la consultation publique.

Thèmes discutés hors champ de la prévention des déchets

AR PREFECTURE
N° 255712882-202100000001-15-DE
Reçu le 15/03/2021

➤ Propreté/Cadre de vie

Remarques/Observations/Contributions

4 avis :

Les déchets sont jetés dans les fossés au bord des routes et déposés au pied des conteneurs ou des points tri.

1 avis :

Il est proposé de monter un collectif d'habitants dans les communes volontaires pour ramasser régulièrement les dépôts sauvages au pied des conteneurs ou des points tri pour susciter un sentiment d'appartenance et de responsabilité et surtout de rendre ces lieux propres et agréables. Il n'est pas normal que ce soit les agents du service public qui ramassent ces incivilités.

1 avis :

Il est proposé d'installer des caméras de vidéosurveillance aux abords des points d'apports volontaires pour connaître la nature des incivilités, erreurs de tri volontaires, ou non, sensibiliser ou verbaliser les récidivistes.

1 avis :

Il est proposé de mettre en place une stratégie contre les incivilités pour faire respecter le principe du pollueur/payeur. Le plus difficile étant de connaître l'identité des personnes négligentes.

1 avis :

Il est proposé de laisser les propriétaires brûler leurs déchets « agricoles » en plein air, avec prudence évidemment.

Réponse :

Les contrôles et les sanctions devront être renforcés dans le cadre de la mise en place du nouveau système de tarification incitative.

Ce thème pourra faire l'objet d'un débat lors de la proposition de révision du PLPDMA 47.

Thèmes discutés hors champ de la prévention des déchets

AR PREFECTURE
N° 2021-0382-DE
Reçu le 15/03/2021

➤ Consigne pour le verre

Remarques/Observations/Contributions

1 avis :

Mettre en place un dispositif de consigne pour les bouteilles en verre



Réponse :

Cette remarque sera intégrée à la réflexion lors de la proposition de révision du PLPDMA (au moment de l'élaboration du bilan annuel).

Néanmoins, la consigne se pratique déjà localement. Il conviendra de recenser ces initiatives et de créer de nouvelles opportunités.

Thèmes discutés hors champ de la prévention des déchets

AR PREFECTURE
N° 2021-0882-000000000000000000-DE
Reçu le 15/03/2021

> Collecte et tri des déchets

Remarques/Observations/Contributions

1 avis :

Faciliter le recyclage: points d'apports volontaires pratiques, remplacer les sacs jaunes transparents par des conteneurs individuels.

Remplacer une collecte d'ordures ménagères sur deux par une collecte des emballages.

Revenir à la collecte en porte à porte car c'est plus efficace que le point d'apport volontaire, surtout pour les usagers qui ne peuvent pas se déplacer.

1 avis :

Il est proposé d'augmenter les fréquences de collecte ou de mieux surveiller les taux de remplissage des colonnes de tri pour qu'un usager du service puisse y déposer ses emballages à tout moment. Il n'est pas normal que les colonnes soient pleines et que l'utilisateur soit obligé de repartir avec ses emballages ou de chercher une autre colonne accessible.

1 avis :

Il est proposé de prévoir plus de colonnes à papier, avec plus d'explication sur la filière et plus de fréquence de collecte pour améliorer les performances de recyclage du papier.

Réponse :

Les actions pour améliorer le tri des déchets recyclables ne relèvent pas de la prévention, qui se situe en amont de la collecte. Le PLPDMA, qui fixe les actions qui permettent d'éviter la production de déchets, ne pourra donc pas intégrer ces propositions. Néanmoins cette synthèse et le recueil des avis est transmis aux intercommunalités du 47 qui ont en charge la collecte des déchets ménagers et qui vont devoir remettre à plat et optimiser leur service de collecte lors de la mise en place de la tarification incitative.

Thèmes discutés hors champ de la prévention des déchets

AR PREFECTURE
M. BERTHIAUX - M. BOUTIER - M. DE
Regu le 15/03/2021

➤ La facture payée par les administrés

Remarques/Observations/Contributions

1 avis :

Plus on recycle, plus ça nous coûte cher. Chaque année la facture pour les ordures ménagères augmente, c'est assez révoltant.

1 avis :

Le budget alloué à la gestion des déchets devrait être aussi important que celui de la santé ou de l'éducation !

1 avis :

Gestion et réduction des déchets : sujet à la fois quotidien et d'importance.

Présentation très intéressante et pédagogique

1 avis déplore que la mise en œuvre des actions soit conditionnée par le recrutement de personnel; aussi, plutôt que de recruter du personnel :

- Il est proposé que la collecte des déchets soit effectuée par des prestataires de service;
- Il est proposé que la communication (enquêtes/questionnaires aux usagers) soit élaborée par les commissions;
- Il est proposé que des ateliers de sensibilisation soient conduits par le bus UNA 47 (par exemple).

1 avis s'inquiète de l'augmentation des dépenses de personnel qui seront forcément répercutées sur les contribuables.

1 avis :

Il est proposé d'utiliser une plus grosse partie du budget alloué à la prévention des déchets pour des campagnes d'actions (exemple, distribution de poules,...) plutôt que pour de l'information/sensibilisation/ communication.

Réponse :

*Investir massivement dans la prévention des déchets (postes d'ambassadeur du tri, d'agents valoristes en déchèterie, la formation des agents du service déchets/environnement, achat / location de broyeur mobile à déchets verts,...) permet de générer des économies de collecte et de traitement des déchets dans les mois et années qui suivront l'investissement. **Les études montrent qu'un euro (1€) investi dans la prévention des déchets permet de économiser deux euros (2€).***

Thèmes discutés hors champ de la prévention des déchets



➤ Tri et traitement

Remarques/Observations/Contributions

1 avis :

Il est proposé de faire un benchmarking des solutions de traitement à l'étranger et notamment en Hollande (Pays-Bas) pour investir dans des unités de tri et de valorisation des déchets. Echec du geste de tri par les usagers.

Le tri avec des machines serait plus efficace et moins cher que les solutions actuelles.

1 avis concerne les solutions techniques envisagées pour palier la fermeture du centre d'enfouissement de Nicole au 31/12/2020 et propose que l'adoption du PLPDMA soit l'occasion de débattre des solutions de traitement des déchets qui s'offrent aux Lot-et-Garonnais car aucun habitant ni commune ne souhaite accueillir ce type de site.

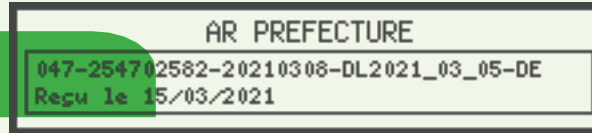
1 avis concerne les solutions de restructuration de toute la chaîne industrielle de recyclage des déchets plastiques depuis que la Chine n'accepte plus les déchets plastiques venant du monde entier (et notamment de la France). Il est proposé que l'adoption du PLPDMA soit l'occasion d'informer sur ce sujet central.

1 avis concerne le respect des bonnes filières de recyclage une fois les déchets collectés. Le contributeur émet un doute sur cette traçabilité.

Réponse :

Les solutions de traitement (emballages et déchets ménagers) ne relèvent pas de la prévention, qui se situe en aval de la collecte. Le PLPDMA, qui fixe les actions qui permettent d'éviter la production de déchets, ne pourra donc pas intégrer ces réflexions. Néanmoins, le syndicat ValOrizon a défini une stratégie territoriale permettant de garantir un traitement des déchets dans le respect de la réglementation en vigueur et en maîtrisant l'augmentation de ses coûts.

4 – Conclusions



Le projet de PLPDMA 2021-2027 a été accueilli favorablement par la population. La plupart des actions proposées suscitent l'adhésion des citoyens, qui se disent en attente de leur mise en œuvre.

Les contributions récoltées ne sont pas de nature à modifier en profondeur le PLPDMA.

Néanmoins, un document de synthèse sera élaboré en co-construction avec les intercommunalités du Lot-et-Garonne pour faciliter la compréhension du programme, sa communication au grand public et son pilotage. Celui-ci permettra l'élaboration d'un bilan annuel et la révision du programme si nécessaire. Ce document intégrera les remarques recueillies lors de la consultation publique.

Il est ainsi proposé l'adoption du PLPDMA 2021-2027 tel que présenté lors de la consultation publique.